

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17690**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Brevet de capitaine 200 voile

Nouvel intitulé : [Brevet de capitaine 200 voile](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de la mer	Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie MEDDE - Direction des Affaires maritimes

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

31872 transport maritime, 31892 capitaine marine

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le brevet de capitaine 200 voile est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et d'expérience en mer requises par la Convention STCW (Convention de l'Organisation Internationale Maritime relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille).

Le titulaire du brevet de capitaine 200 voile exerce la fonction de capitaine d'un navire de plaisance professionnelle à voile d'une jauge brute inférieure à 200 (UMS*) et transportant moins de 12 passagers.

*UMS : système international de mesure de la jauge du navire

Le titulaire du brevet de capitaine 200 voile doit posséder les compétences nécessaires pour conduire un navire à voile en toute sécurité et en toute zone de navigation.

Il doit :

- connaître les règles de barre, de balisage et les signaux pour naviguer en respect des règles internationales ;
- maîtriser l'usage de la carte marine en tenant compte des marées ;
- connaître le maniement des voiles pour manœuvrer son navire en toute sécurité ;
- connaître les questions relatives à l'entretien du navire et à sa stabilité pour le conserver en bon état de navigabilité ;
- être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance ;
- savoir communiquer en anglais avec les passagers et l'équipage du navire ;
- être en mesure de respecter la réglementation visant à la protection du milieu marin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Navigation sur des navires de plaisance professionnelle à voile

Capitaine sur un navire de plaisance professionnelle à voile

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3101 : Encadrement de la navigation maritime

Réglementation d'activités :

Toute fonction exercée à bord d'un navire professionnel fait l'objet d'une réglementation particulière établie par le ministère en respect des normes internationales de la Convention STCW (Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers).

Le brevet de capitaine 200 voile est soumis à une revalidation quinquennale.

Pour exercer les fonctions visées, le marin doit satisfaire à des conditions d'aptitude médicale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le cursus de formation et les compétences visées portent sur les matières suivantes :

- techniques de navigation à proximité du littoral et au large ;
- maniement des voiles ;
- exploitation du navire, sécurité du navire et des passagers ;
- maintenance des machines d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW ;
- formation à l'usage du matériel du système de radiocommunications

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Certains titres délivrés par le ministre chargé des sports permettent d'obtenir le brevet de capitaine 200 voile sous réserve de l'obtention de formations complémentaires définies par l'arrêté du 5 juin 2013 modifié relatif aux modalités de délivrance du certificat d'initiation nautique et du brevet de capitaine 200 voile délivrés par le ministre chargé de la mer aux titulaires de certains titres de formation professionnelle délivrés par le ministre chargé des sports.	Tout titre délivré conformément à la Convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW) est reconnu au niveau européen et peut être reconnu par un pays tiers sous réserve d'un accord bilatéral avec la France.

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 99-439 du 25 mai 1999 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2005 modifié relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine 200 voile

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 24 novembre 2008 modifié par l'arrêté du 21 mai 2013 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

126 brevets délivrés en 2012

Autres sources d'information :

www.developpement-durable.gouv.fr

www.formation-maritime.fr

Lieu(x) de certification :

Services chargés de la mer

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Des lycées professionnels maritimes ainsi qu'un certain nombre d'établissements (y compris Outre-mer) agréés par les services des affaires maritimes pour dispenser cette formation.

Historique de la certification :

Arrêté du 15 octobre 2005 sous l'intitulé "Brevet de patron plaisance voile"

Certification suivante : Brevet de capitaine 200 voile